

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt quatre, le deux avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

**OBJET : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour), décide de fixer, à compter du 01 Septembre 2024, la participation des communes extérieures à :

- 1200 euros pour un élève de maternelle
- 500 euros pour un élève de primaire

Un prorata temporis (€,00 X . /10ème) sera appliqué afin de tenir compte de la date réelle d'inscription des élèves.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance,  
M. Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

